



# uniterre

LE MENSUEL AGRICOLE INDEPENDANT

## Semences suisses Il y a urgence!

N'oubliez pas l'AG d'Uniterre le  
10 juin 2011 à Salavaux

Dans les campagnes suisses, la question des semences fait peu débat. Hormis quelques agriculteurs et sélectionneurs passionnés par les anciennes comme les nouvelles variétés, peu se rendent compte de la situation actuelle. Or elle se dégrade d'année en année. La recherche et la sélection soutenue par la collectivité publique perd du terrain. Les grosses firmes privées grignotent, années après années, des parts de marché. En avril dernier, Delley-semences a annoncé la fin de ses programmes de sélection de maïs, laissant le marché à Pioneer, KWS et d'autres. Dans la liste des variétés recommandées par le site internet de SwissSem (Fédération suisse des producteurs de semences), plus aucune variété de pois protéagineux, de seigle d'automne, de blés fourragers, d'orge et d'avoine d'automne et de printemps ne sont détenues par les Stations fédérales de recherche agronomique. Dans le secteur des pommes de terre, il y a longtemps que les obtenteurs suisses ont disparu.

Le politique, le secteur agro-industriel et la grande distribution portent une lourde responsabilité. D'une manière générale, le retrait marqué de l'Etat dans la gestion des marchés agricoles signifie la privatisation toujours plus importante du secteur, et les semences en font partie. Les sélectionneurs suisses se retrouvent donc face à des concurrents qui pèsent des milliards de dollars. Fort heureusement, jusqu'à aujourd'hui, les programmes nationaux de sélection et de multiplication pour le blé panifiable, certaines graminées et trèfles fourragers ainsi que le soja ont été maintenus, mais pour combien de temps? De leur côté,



Deux lignées pures de maïs et leur croisement hybride au centre, visite chez Delley Semences en 2010.

les grands distributeurs, en refusant des prix équitables aux producteurs, provoquent l'industrialisation de la production agricole et la perte de diversité dans les espèces cultivées.

La constitution de listes variétales est de plus en plus contestée en Suisse comme à l'échelon européen car elles limitent toujours plus la liberté d'accès aux semences par les paysans. Elles profitent surtout aux entreprises privées qui imposent des standards de sélection et sanitaires toujours plus élevés et éliminent ainsi les petits sélectionneurs qui ne peuvent ni satisfaire à ces standards ni payer les frais d'inscription de leur nombreuses variétés. Ce dernier problème est particulièrement marqué en Suisse dans la sélection de légumes.

Face à ces problèmes, les producteurs ont

des propositions. Outre le fait de préférer des variétés sélectionnées et multipliées en Suisse, il nous est possible d'exiger de nos coopératives et autres faitières qu'elles proposent et mettent en avant les variétés suisses. Pour satisfaire à la fois l'agrobiodiversité et des marchés de proximité toujours plus demandeur de particularités, des partenariats entre les chercheurs des Stations fédérales, la banque nationale de semences, les sélectionneurs et les paysans permettraient peut-être le développement de réseaux de semences paysannes dynamiques, à l'image de ce qui se fait en France et ailleurs dans le monde.

Übersetzung [www.uniterre.ch](http://www.uniterre.ch)



AG 2011

10 juin

Pages 2-3



Vie du syndicat

L'entretien

Pages 4 et 5



Politique agricole

PA14-17

Pages 6 et 7



Accès à la terre

Charrotons

Page 8

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011

# Venez nombreux à l'AG 2011 du 10 juin

**PaysanNEs, c'est vous qui payez la défense professionnelle! Venez nombreux participer au débat et décisions pour être mieux représentés!**

L'AG 2011 revêt une importance particulière puisque vous allez voter les cotisations 2012 de votre syndicat. Plusieurs variantes seront mises en discussion et leurs enjeux approfondis. Depuis six mois, nous avons mis en chantier la répartition des cotisations à la défense professionnelle dans l'agriculture. Votre décision devrait refléter une approche plus inclusive et globale de la problématique des cotisations et non pas le porte-monnaie individuel et l'unique cotisation 2012 à Uniterre. Ce débat aura lieu le matin et vous permettra d'éclairer votre choix.

Outre les questions stratégiques, nous ne pouvons nous épargner une évaluation de la situation financière de votre syndicat: les comptes 2010 sont bouclés avec une perte de 18'000 francs (voir tableau page suivante). L'exercice 2011 en cours aurait abouti à une perte de 94'000 Frs sans le supplément de 50 Frs qui vous a été demandé récemment. Cette possibilité avait été votée lors de l'AG 2010. La cause principale de l'augmentation des coûts est le poste de travail supplémentaire créé au 1er janvier 2011 dans le but de concrétiser les projets décidés lors de l'AG 2010. Actuellement, le syndicat totalise moins de trois postes à temps plein. Le bilan projeté à la fin de l'année 2011 est une perte réduite à 14'000 Frs, grâce au supplément de cotisation et au fait que le

poste de Reto Sonderegger, secrétaire à 25% pour la Suisse alémanique, n'est pas repourvu pour les sept prochains mois.

## Que voulons-nous pour 2012 et à moyen terme?

Le comité vous propose trois variantes:

**Variante 1:** la cotisation reste maintenue à 200 Frs sans repourvoir le poste dédié au développement des sections alémaniques. Il faudra encore trouver 60'000 Frs pour boucler le budget de fonctionnement. Avec cette variante, la voilure du syndicat est réduite et nécessite de plus une recherche de fonds coûteuse en ressources humaines, donc moins dédiées à la défense professionnelle. La possibilité d'accroître le nombre de membres en Suisse alémanique est également restreinte.

**Variante 2:** la cotisation est fixée à 500 Frs. Un poste à 50% en Suisse alémanique est repourvu et aucune recherche de fonds extérieure effectuée. Une aide pour obtenir des rétrocessions de cotisations au niveau individuel est fournie, mais remet en question la négociation à l'échelon supérieur (voir ci-dessous). En tenant compte d'une réduction des membres, l'année bouclerait avec un bénéfice de 20'000 Frs.

**Variante 3:** la cotisation est fixée à 400 Frs. Un poste à 100% en Suisse alémanique est repourvu (ou 2 postes à 50%) et 20'000 Frs de recherche de

fonds sont prévus pour équilibrer le bilan. Dans cette variante, la possibilité est donnée aux membres de contacter le secrétariat en cas de difficultés financières (producteurs à faibles revenus, jeunes ou sympathisants) pour fixer un montant inférieur de la cotisation, ou de payer par mois avec LSV (débit direct). Cette variante donne au syndicat les moyens de développer les sections alémaniques, porteuses de nouveaux membres et d'une solidité du syndicat au niveau national. Elle offre une perspective de développement à Uniterre à moyen et long terme afin de réaliser les multiples projets que les Commissions internes développent avec le secrétariat. C'est la variante que privilégie le comité d'Uniterre.

Indépendamment de la variante de cotisation décidée lors de l'AG, Uniterre va s'engager à chercher des rétrocessions de la défense professionnelle. En fonction des résultats, Uniterre s'engage à rabaisser la cotisation lorsque le capital et les réserves de développement futur dépassent 150'000 Frs.

## Rétrocessions des cotisations de la défense professionnelle

Deux niveaux d'actions sont possibles: au niveau des producteurs, un encaissement individuel aux organisations faitières, seulement là où il n'y a pas

de cadre légal. Et au niveau supérieur, au même niveau que l'USP, de façon collective. Après une analyse plus approfondie de la situation, notamment juridique, Uniterre estime qu'il est préférable de négocier une rétrocession de cotisations à l'échelon supérieur, pour ne pas exposer les paysans à des risques d'exclusion d'associations ou de rupture de contrat. En effet, les paysans cotisent à de multiples organisations sectorielles, aux chambres cantonales, à des labels et marques, à des mesures d'entraide et en sont liés par leur statut de membres, par des contrats ou par la régie d'ordonnances fédérales. Les possibilités d'obtenir des rétrocessions de cotisation au niveau individuel devraient alors se faire au cas par cas. Au niveau collectif, les paysans donneraient mandat à Uniterre, en remplissant un formulaire, de négocier une autre clé de répartition des cotisations des organisations faitières. Nous estimons qu'il y a sur l'échiquier national une place justifiée pour une autre organisation nationale de défense professionnelle généraliste, qui défend, par ses propositions concrètes, une agriculture écologiquement, économiquement et socialement durable. Uniterre représente une vision de l'agriculture basée sur la souveraineté alimentaire partagée par 100'000 familles paysannes en Europe!

# 10. Juni 2011: Uniterre-Mitgliederversammlung

**Bäuerinnen und Bauern, Ihr bezahlt die Interessenvertretung - kommt deshalb zahlreich an die Generalversammlung (GV) 2011, um mitzubestimmen, wie Ihr besser vertreten werdet!**

Die GV 2011 ist von besonderer Bedeutung, weil wir über die Beiträge für 2012 abstimmen werden. Zur Diskussion stehen verschiedene Varianten und deren Implikationen. Zudem analysieren wir seit 6 Monaten die Beitragsfrage für die Interessenvertretung in der Landwirtschaft. Euer Entscheid soll eine integrierende und umfassende Sicht der Beitrags-Problematik widerspiegeln, nicht nur die Portemonnaies einzelner Mitglieder oder die Mitgliederbeiträge der Uniterre für 2012. Das Thema wird am Vormittag diskutiert, damit Ihr Euch eine fundierte Meinung bilden könnt.

Nebst strategischen Fragen müssen wir auch die finanzielle Situation der Uniterre besprechen: Das Geschäftsjahr 2010 schloss mit einem Verlust von 18 000 Franken (siehe Tabelle auf S.2). 2011 würde mit einem Verlust von 94 000 Franken abschliessen, wenn wir Euch nicht vor Kurzem um zusätzliche 50 Franken gebeten hätten. Dieser optionale Zuschuss wurde von der GV 2010 bewilligt. Der Hauptgrund für den Kostenanstieg ist die zusätzliche

Stelle, die per 1. Januar 2011 geschaffen wurde, um die von der GV 2010 beschlossenen Projekte umzusetzen. Zurzeit hat Uniterre insgesamt weniger als drei Vollzeitstellen. Dank dem Zuschuss von 50 Franken wird der Verlust in der Bilanz 2011 voraussichtlich auf 14 000 Franken reduziert, u. a. weil die 25 %-Stelle von Reto Sonderegger, Sekretär für die Deutschschweiz, in den nächsten sieben Monaten nicht wieder besetzt wird.

## Was wollen wir 2012 und darüber hinaus?

Der Vorstand schlägt drei Varianten vor.

**Variante 1:** Der Beitrag beträgt 200 Franken. Die Stelle für die Deutschschweiz bleibt unbesetzt. Für das laufende Budget müssen noch 60 000 Franken aufgetrieben werden. Mit dieser Variante wird die Kapazität von Uniterre verringert und es muss mehr Zeit für das Fundraising verwendet werden - Zeit, die bei der Interessenvertretung fehlen wird. Die Möglichkeit, in der Deutschschweiz weitere Mitglieder zu

gewinnen, wird auch verringert.

**Variante 2:** Der Beitrag wird auf 500 Franken erhöht. Für die Deutschschweiz wird eine 50 %-Stelle geschaffen. Es braucht kein Fundraising. Uniterre hilft einzelnen Mitgliedern, ihre Beiträge von anderen Branchenorganisationen zurückzufordern - dies könnte aber die kollektiven Verhandlungen gefährden (siehe unten). Bei einem Rückgang der Mitgliederzahl wäre die Bilanz 2011 trotzdem positiv mit einem Gewinn von 20 000 Franken.

**Variante 3:** Der Beitrag wird auf 400 Franken erhöht. Für die Deutschschweiz wird eine 100 %-Stelle (oder zwei 50 %-Stellen) geschaffen. Zusätzlich sollten rund 20 000 Franken aufgetrieben werden, um die Bilanz abzurunden. Die Mitglieder können das Sekretariat kontaktieren, wenn sie finanzielle Schwierigkeiten haben (kleine Einkommen, Junglandwirte/-innen, Sympathisanten/-innen). Es besteht die Möglichkeit, einen reduzierten Beitrag zu bezahlen, oder den gesamten Beitrag über das Jahr verteilt per Lastschriftverfahren

(Debit Direct) zu überweisen. Mit dieser Variante verfügt die Uniterre über die nötigen Mittel, um die Sektionen der Deutschschweiz (neue Mitglieder!) zu unterstützen und Uniterre als nationale Gewerkschaft zu etablieren. Diese Variante eröffnet mittel- und langfristig neue Perspektiven, um die zahlreichen Projekte unserer Kommissionen und des Sekretariats umzusetzen. Der Vorstand gibt dieser Variante den Vorzug.

Unabhängig von der gewählten Variante setzt sich Uniterre dafür ein, dass die Beiträge für die Interessenvertretung rückerstattet werden. Je nachdem wie erfolgreich wir sind, ist Uniterre bereit, den Mitgliederbeitrag zu senken, wenn das Guthaben und die Reserven für die künftige Entwicklung 150 000 Franken übersteigen.

## Rückerstattung der Beiträge für die Interessenvertretung

Es gibt zwei Handlungsebenen: Auf Stufe der Produzenten können einzelne Beiträge von Branchenorganisationen zurückgefordert werden, sofern kein



VIE DU SYNDICAT

# «La meilleure pub c'est la lutte syndicale!»

Entre Jura et Salève, Reto Cadotsch exploite un nouveau domaine biologique diversifié de 20 ha sur la commune de Landecy à l'extrémité sud de Genève. Véritable laboratoire d'expériences, la ferme de Reto est à l'image de sa vie! Rencontre.



Des pratiques d'agroécologie façonnent un magnifique paysage au pied du Salève

Reto est né aux Grisons, mais n'y a vécu que deux ans avant de rejoindre Soleure. Ses premiers contacts avec l'agriculture ont été ceux qu'il a pu expérimenter dans le jardin de son grand-père dans son canton natal. Déjà à l'époque, à la fin des années 60, il n'avait pas accès à la terre. Il a choisi de faire des études d'agronomie et d'agriculture tropicale. Son esprit et son cœur étaient tournés vers l'internationalisme, le tiers-mondisme et il pensait qu'en Suisse, il n'y avait pas grand chose à faire et que la vie y était plutôt ennuyeuse. Ses études ont débuté en plein mouvement «après 68». Pendant ses études à Stuttgart, au début des années 70, Reto a fait la connaissance de Bernard Lambert, membre des Jeunesses agricoles chrétienne-JAC (France) puis fondateur du mouvement des «paysans travailleurs» au début des années 70 et de la Confédération paysanne en 1981. Pendant ses études, Reto va alors faire des stages en Loire-Atlantique chez les paysans travailleurs puis s'installe en Bretagne avec sa compagne genevoise pour deux ans. Ils expérimentent différentes formes de partages agricoles avec des artisans, des agronomes, des vétérinaires, des architectes et des paysans. Ils travaillent tous ensemble, le but étant d'apprendre aux autres et non de se spécialiser. La discussion y tient une grande place. C'est de cette expérience et notamment du contact avec les vétérinaires que sont nés les Jardins de Cocagne.

## De quelle manière ces vétérinaires t'ont inspiré?

Les vétérinaires se faisaient embau-

cher par les paysans et devenaient en quelque sorte leurs employés. Les paysans payaient une cotisation en fonction du nombre de bêtes et les vétérinaires avaient comme tâche de leur transmettre un maximum de savoirs pour qu'ils puissent détecter à temps les éventuels problèmes du troupeau. Toutes ces expériences se situaient dans l'objectif de trouver des solutions qui ne soient pas libérales, mais qui ne soient pas non plus basées sur une planification centralisée (par exemple étatique). C'est ce qui a été reproduit aux Jardins de Cocagne, la première initiative suisse d'agriculture contractuelle, fondée à la fin des années 70.

## Quelle est son histoire ?

En 1978, nous avons lancé cette expérience avec les communautés d'habitation et quelques copains. J'ai cultivé sur cinq jardins de villa que les communautés avaient loués entre Cartigny et Chêne-Bourg. Cette démarche avait pour objectif de trouver une réponse tant politique que concrète à nos questionnements tout en développant une expérimentation sociale. Je reste persuadé que la dynamique sociale de ce type d'expérience est la seule chose qui ne puisse pas être récupérée. En 1980, on a réussi à avoir 1 ha à Corsinge. L'aventure a vraiment commencé!

## Et les idées internationalistes et tiers mondialistes?

A Cocagne, nous avons intégré dès le début une touche internationaliste. J'avais des contacts à l'Institut Universitaire d'Etudes et Développement de Genève et avec des Africains à Paris. C'était à

l'époque où la Fédération Genevoise de Coopération luttait pour que 0,7% du PIB soit versé à la coopération au développement. Nous avons intégré cette idée et 1% des cotisations pour les légumes est reversé à l'association «Cocagne Sud» qui soutient des projets dans la région de la Boucle du fleuve Sénégal (Mali, Sénégal, Mauritanie). Cela nous permet d'avoir des contacts avec des paysans sur le continent africain et de mieux connaître leur situation.

Parallèlement, dans les années 90, est né le mouvement paysan international La Via Campesina auquel la Confédération paysanne et Uniterre ont adhéré. Ce mouvement a eu une influence notable sur nos syndicats et ça a été un tournant important pour nous. Car La Via Campesina nous a donné une nouvelle impulsion politique, la conscience que nous sommes 3 milliards de paysans qui nourrissent la planète et que c'est eux les meilleurs garants contre la faim dans le monde. Le concept de la souveraineté alimentaire est apparu et le débat a vraiment démarré. Avec Gérard Vuffray, ancien secrétaire à Uniterre, je suis allé à quelques réunions internationales. J'ai écouté et j'ai beaucoup appris. On ne parlait plus seulement de syndicalisme national, on s'ouvrait, on cherchait des alliances tant avec les collègues du Sud qu'avec d'autres secteurs de nos sociétés respectives. Le monde paysan s'est ouvert à la ville. Ce n'était pas très nouveau pour nous qui vivions avec la ville depuis longtemps, mais ce qui était inédit c'était la revendication du droit de savoir ce que l'on mange. De reconnaître cela comme un droit fondamental. Pour moi c'était extrêmement fort! L'agriculture n'est plus qu'une affaire de paysans; la souveraineté alimentaire est un projet de société.

## Qu'est-ce que cela a changé pour toi et Cocagne?

20 ans après la naissance de Cocagne, on s'est alors réellement impliqué dans le tissu social et agricole genevois. Après solidarité Sud, Cocagne a créé «solidarité Nord» qui avait pour objectif de faciliter la réinsertion des jeunes en leur offrant des possibilités de travail au jardin et a intégré le réseau «école à la ferme».

Côté paysan, on commençait à nous reconnaître, à envisager que nous n'allions pas disparaître, que notre projet était viable. On a commencé à échanger des machines avec des paysans voisins. Agrigenève nous a reconnu comme une entreprise agricole et avec Valentina

Hemmeler nous avons publié une brochure sur l'agriculture contractuelle de proximité. Parallèlement, comme à notre habitude, nous avons voulu expérimenter, voir si notre système de valorisation était transposable à d'autres secteurs que le maraîchage. Avec Alexis Corthay, paysan à Carre d'Aval, nous avons lancé le projet «l'Affaire Tourne Rêve», une initiative d'agriculture contractuelle essentiellement basée sur les grandes cultures et les produits de garde. Dans un premier temps, Alexis a semé du tournesol et nous avons trouvé des contrats pour l'huile. Un an après, TourneRêve réunissait 12 paysans et développait une palette d'une vingtaine de produits.



Cela a aidé à notre «intégration» dans le monde paysan genevois. Nous n'étions plus uniquement considérés comme des originaux avec un projet marginal. Ce changement nous a permis d'impulser, avec Uniterre, tout le débat sur la souveraineté alimentaire à Genève. En 2001, nous avons interpellé le gouvernement genevois et avons demandé à l'ancien Conseiller d'Etat en charge de l'agriculture, Robert Cramer, de s'engager à ouvrir une vaste discussion entre organisations paysannes, consommateurs et syndicats ouvriers sous le chapeau de la souveraineté alimentaire. Une commission extraparlamentaire a été créée, elle a donné naissance à la nouvelle loi sur la promotion de l'agriculture genevoise et au label Genève Région Terre Avenir. Même si une bonne partie de «l'esprit» initial du projet a été récupérée, je pense que cette démarche a été salutaire. Elle explique probablement le fait qu'à Genève, il y a un débat plus intéressant qu'ailleurs sur le rôle et la place de l'agriculture. Le débat sur le déclassement des Cherpines-Charotons n'aurait probablement jamais eu lieu il y a 10 ans. Le simple fait qu'on ose

## ENTRETIEN (SUITE)

dire que l'on a besoin de terres pour manger prouve que la problématique est acceptée politiquement.

### Enfin, vous semblez être suivis?

Dès le début des années 2000, les AMAP et les ACP ont pris leur envol tant en Suisse qu'en France. Mais à mon avis, ce mouvement est possible et viable que grâce au rôle que joue La Via Campesina dans la consolidation du concept politique.

Quant à moi, j'ai saisi l'opportunité qui nous a été offerte en 2005 d'exploiter 20 hectares de l'hoirie Micheli en agriculture bio. Je n'ai pas pu résister même s'il a été difficile de quitter Cocagne pour lequel je travaille encore à 25%. Si vous cherchez des terres pendant 30 ans, vous ne pouvez pas refuser 20 ha d'un seul tenant. Je me suis lancé dans un nouvel défi: créer une nouvelle ferme et mettre en pratique le slogan « nous voulons plus de paysans ». Sur ce domaine, il y a 1.5 ha pour Cocagne, 7 ha de grandes cultures (tournesol, maïs polenta, seigle, petite épeautre, sarrasin et prairie artificielle) pour L'Affaire TourneRêve qui sont cultivés en collaboration avec Thomas Descombes et 1.7 ha pour un nouveau concept « les cueillettes de Landecy ». Ce projet réunit près de 70 familles qui paient un abonnement annuel. Celui-ci leur donne droit de venir récolter et cueillir légumes, fruits et petits fruits toute l'année en fonction des quantités hebdomadaires suggérées par l'équipe de jardiniers. Enfin, près de 5000 m<sup>2</sup> sont réservés à la production de légumes pour les services sociaux de Lancy et Onex. Pour l'ensemble de ces activités, on peut estimer 3.5 postes de travail répartis sur au moins sept à huit personnes.

race suisse, non hybride. J'initie un projet avec une partie des cueilleurs pour impliquer les consommateurs sur les questions d'élevage et de production animale. Nous aimerions développer sa présence sur le canton. A mon avis, la déconnection des consommateurs vis-à-vis de la production animale est encore plus grande que dans les légumes. Il est très difficile d'informer les consommateurs sur les modes de production et de transformation de la production animale et si vous expliquez en détail comment cette production se déroule, les consommateurs ne veulent plus manger. Il me semble urgent que producteurs et consommateurs cherchent ensemble des formes d'élevage certainement plus chères, mais éthiquement et politiquement acceptables.

### Et tes combats actuels?

Il y a celui autour du label Genève Région Terre Avenir! Lorsque le débat avec Cramer et Uniterre a été lancé au sein de la commission souveraineté alimentaire pour définir quel type d'agriculture nous voulions, quel visage on voulait lui donner, il a été décidé de développer un label qui n'appartient pas aux distributeurs mais à l'Etat qui en est alors garant. Ce label avait une dimension politique très forte: qualité, proximité, traçabilité et équité. Pour les trois premières notions, nous avons bien progressé, mais le débat sur l'équité stagne. La question des prix équitables aux producteurs reste le maillon faible car tout le monde ou presque cherche à éviter ce débat. A chaque commission, je joue le rôle de celui qui rappelle qu'il faut prendre cette thématique à cœur. Je suis devenu M. Prix Rémunérateur.

et un outil déloyal de concurrence vis-à-vis de la production artisanale. Il est malheureusement en train de devenir un simple outil de promotion des produits et non de l'agriculture et du choix de politique agricole.

Le marché tente de récupérer la démarche et c'est un problème de fond auquel nous sommes confrontés. En fait les labels sont faits au service de la grande distribution. L'agriculture artisanale n'en a pas vraiment besoin car le fait qu'elle soit ouverte au regard des citoyens -et donc à leur contrôle- vaut tous les labels. Nous avons surtout besoin d'une prise de conscience des concitoyens autour du projet agricole pour Genève. La dimension politique du label nous est donc indispensable. Avec d'autres collègues, nous demandons que cette dimension soit également défendue par l'OPAGE ou, s'il ne s'en sent pas les moyens, que cela soit fait par un autre service.

L'accès à la terre est probablement le combat qui me tient le plus à cœur. Cette dimension devrait d'ailleurs être défendue par le label. Maintenir une agriculture de proximité dynamique ressort de tous les sondages effectués auprès des consommateurs genevois! Il faut permettre la création de nouvelles fermes et de nouvelles ACP. Il faut être plus de monde pour travailler cette terre; à Genève nous ne sommes vraiment pas assez. Il y a un problème entre l'agriculture artisanale de petite taille et les plus grandes exploitations, qui, en raison de leur taille, ont perdu le contrôle sur le maillon de la transformation. Résultat: il manque cruellement de structures de transformation à Genève adaptées aux petites entités. Par exemple, TourneRêve a une tonne de millet que nous ne pouvons pas décortiquer parce que nous devrions au moins en avoir 5 tonnes.

Je pense que l'Etat se retire trop de ses responsabilités quant à l'accès à la terre. Quand je vois qu'il suffit de 2 ou 3 ha dans le maraîchage pour créer des emplois agricoles. Que des jeunes veulent bosser dans l'agriculture. Que beaucoup de paysans genevois ne veulent pas lâcher ou louer des terres car il n'y a pas vraiment de cadre légal pour faciliter cette démarche. Je suis sûr que certains céréaliers ou viticulteurs seraient prêts à louer deux ou trois hectares sur les 40 à 60 ha qu'ils possèdent. L'Etat pourrait jouer un rôle de facilitateur! Au lieu de verser une prime pour la biodiversité pour des prairies fleuries, il pourrait aussi proposer une prime pour installer des jeunes sur ces hectares. Et je pense que cela ferait autant de bien à la biodiversité que des petites fleurs même si je n'ai rien contre elles! Je suis persuadé qu'il y a une marge de manœuvre au niveau cantonal pour développer ce genre de

dynamique. Par ailleurs l'Etat devrait être beaucoup plus proactif quand des terres se libèrent lorsqu'un paysan part à la retraite pour que ces hectares ne soient pas systématiquement destinés à grossir les structures existantes, mais servent aussi à l'installation des jeunes!

### Pour finir, pourquoi es-tu engagé dans Uniterre?

A mon avis c'est le seul syndicat qui portait à l'époque une certaine attention à nos expérimentations. La porte a toujours été ouverte. Et il y avait aussi des relations personnelles qui ont joué un rôle. Gérard Vuffray a accompagné la création de Cocagne. Cocagne sans Uniterre n'avait pas de sens et c'est pourquoi je défends l'idée que chaque projet contractuel verse 1% de son chiffre d'affaire à Uniterre. Pour que cette dynamique ne se fasse pas récupérer. La vie de toutes ses initiatives de production, de transformation et de consommation en marge de la grande distribution n'est garantie que par une conscientisation des consommateurs et des paysans. Et l'acteur en mesure de faire ce travail politique c'est un syndicat comme Uniterre, ouvert aux consommateurs. La conscientisation est la meilleure pub possible! Les ACP, et les paysans en général seraient inspirés de verser ce pourcentage plutôt que de dépenser dans du marketing des produits. Et cela donnerait un coup de pouce à Uniterre. Un consommateur c'est celui qui s'interroge, qui veut participer à de nouvelles expériences. En fait, c'est cela la souveraineté alimentaire: des paysans et des consommateurs qui s'interrogent ensemble sur les solutions à trouver. Cette agriculture à laquelle nous aspirons a besoin de débat... pas de label.

Propos recueillis par Valentina Hemmeler Maiga

QUOI	OÙ	COMBIEN	SEMAINE 19
Roquette	31, 32	libre	
Saladine	30	libre	
Radis	32	1 botte	
Salades	7 puis 27	4 pc. [finir les Rouges!]	
Epinards	6	libre	
Naret	31	libre	
Oignons	24	4-5 pc. [commencer systématique vers les marguerites]	
Rubarbe	29	libre	
Cresson	32	libre	

... N'oubliez pas les herbes aromatiques (le long du funnel, côté Salades)

Tableau hebdomadaire du projet « la cueillette de Landecy »

### Et c'est tout???

Ah non, il y a encore les poules de

J'insiste pour que l'on planche sur une définition claire de l'équité sans laquelle ce label est à mon avis un mensonge

Die Übersetzung des Interview finden Sie unter: <http://www.uniterre.ch/DE/Zeitschrift/uebersetzungen.html>

**Metrol**  
Bolus après-vêlage  
Nettoyage et tonus

**Tarital**  
TARIR avec la nature  
sans antibiotique

**Ovulital**  
Le geste FERTILITÉ

LGC SA  
1627 Vaulruz  
www.altagenetics.ch 026 913 79 84

POLITIQUE AGRICOLE

# La politique agricole en consultation

**Les mails concernant la consultation sur le projet de politique agricole 2014-17 se multiplient, chacun cherchant à mettre son point de vue en avant. La vulgarisation agricole organise des cours sur les principales modifications de la loi sur l'agriculture afin de donner des clés de compréhension aux conseillers agricoles sollicités par les paysans. Il reste un mois pour se forger une opinion et la transmettre à l'Office fédéral de l'agriculture.**

L'équipe d'Uniterre a étudié ce dossier en fonction des points particuliers sur lesquels le comité estime prioritaire de se positionner. Ces différents aspects sont présentés ci-dessous et seront définitivement validés lors de l'assemblée générale du 10 juin 2011.

## Souveraineté alimentaire

Bien qu'il aurait été préférable d'introduire la notion de souveraineté alimentaire dans l'article 1 de la loi (buts), Uniterre se positionne en faveur de l'introduction à l'art 2 de la proposition minoritaire de la Commission économie et redevances du Conseil national: «**Les mesures de la Confédération se fondent sur le principe de la souveraineté alimentaire**». Cette proposition a le mérite d'être suffisamment ouverte pour modifier plusieurs articles de la loi sur l'agriculture à la lumière de la définition de La Via Campesina. La proposition majoritaire de la Commission, quant à elle, restreint malheureusement le champ d'application aux seuls aspects liés aux produits de qualité et à la satisfaction des besoins des consommateurs; ce qui ne reflète qu'une partie de la définition de La Via Campesina. Nous ne pouvons donc y souscrire. L'ensemble des propositions de modification ci-dessous sont faites sur la base de la définition de la Via Campesina.

## Des filières plus durables

Afin de favoriser une transparence sur les marchés et une maîtrise des quantités produites tout en rééquilibrant les forces au long de la filière, il est nécessaire d'introduire des contrats définissant les prix, la qualité, la quantité, le calendrier et les acomptes (art 8 mesures d'entraide). Dans le cadre de l'assurance qualité (art 11), le Conseil fédéral suggère de ne pas tenir uniquement compte de la qualité intrinsèque d'un produit, mais également des processus de production. Les questions écologiques, mais aussi sociales de la production sont alors abordées. Nous demandons que tout soutien de la Confédération à des mesures collectives soit conditionné au fait que la valeur ajoutée le long de la chaîne soit répartie équitablement entre les différents acteurs. Les exigences concernant les modes de production écologiques sont déjà fixées par le Conseil fédéral (art 15); nous souhaitons que les questions sociales soient intégrées.

Forts du constat que la souveraineté alimentaire inclut le droit pour les pays

de se protéger des importations à bas prix et le droit des paysans d'obtenir des prix qui couvrent leurs coûts de production, nous proposons des modifications substantielles de l'article 17 qui concerne les droits de douanes à l'importation. Il faut introduire le fait que les droits de douanes soient aussi fixés en fonction des coûts de production suisses dans le but de favoriser l'approvisionnement local pour la population. Nous demandons de plus qu'un nouvel alinéa soit intégré, qui tienne compte des conditions de production dans le pays producteur. Dans la même veine, nous ajoutons un nouvel élément à l'article 18 -qui touche aux produits issus de modes de production interdits-concernant le respect des conventions collectives de travail dans les pays de production. La possibilité d'introduire une taxe sur l'ensemble des fourrages commercialisés (suisses et importés) doit être étudiée; taxe qui serait redistribuée pour encourager la production et la valorisation de fourrages indigènes afin de réduire notre dépendance vis-à-vis de certaines régions qui en subissent les graves conséquences. L'observation du marché (art 27) doit être utilisée dans sa pleine potentialité; à ce jour, de nombreuses imperfections dans l'application de cet article permettent à l'opacité de s'installer et favorisent le plein pouvoir de certains acteurs de la filière.

## Marché laitier et production végétale

Dans ces secteurs, nous demandons le maintien des contrats d'achat de lait afin de garantir une certaine stabilité aux producteurs. Nous exigeons également le maintien des suppléments indiqués dans la loi actuelle pour le lait transformé en fromage et le non-ensilage. Afin de garantir une production indigène de qualité et diversifiée, y compris dans la production fourragère, nous souhaitons que l'article 54 «contributions à des cultures particulières» soit renforcé par une formulation impérative. Ce soutien pourrait être de surcroît alimenté par les fonds provenant de la taxe citée plus haut.

## Paiements directs

Les conditions d'octroi pour les paiements directs doivent faciliter la réalisation de la souveraineté alimentaire, notamment l'accès à la terre et, par extension, l'accès aux crédits. Il faut logiquement s'opposer avec vigueur aux modifications des facteurs UMOS

ainsi qu'au rehaussement de la limite des UMOS pour l'accès aux paiements directs et aux crédits. Afin d'éviter «la concentration des terres», la dégressivité des paiements directs en fonction des hectares et des animaux doit être maintenue (échelonnements) et pour encourager la présence de nombreux paysans sur le territoire, il pourrait être proposé de rémunérer particulièrement les 5 premiers hectares.

Par soucis d'acceptabilité des paiements directs par la société, la somme de contributions versées par UMOS doit être limitée; il en est de même pour les limites de revenu et fortune qui doivent être maintenues. Nous réitérons la nécessité de créer des catégories d'UMOS pour la diversification agricole (transformation des produits par exemple). Pour finir, à ce jour, seules les exploitations paysannes ont accès aux paiements directs. Pourtant, il existe des «personnes morales», comme les coopératives développant les projets d'agriculture contractuelle de proximité qui n'y ont pas accès alors qu'elles remplissent pleinement les attentes de la société. Il serait nécessaire que ces formes juridiques soient reconnues, tout en garantissant des gardes fous afin d'éviter que de grandes coopératives sans but agricole en bénéficient.

Le comité estime qu'il est envisageable de s'adapter au nouveau système des paiements directs. La question de la «contribution à l'adaptation», fortement controversée, notamment en raison des montants prévus, est toujours ouverte. Uniterre se déterminera prochainement. Pour l'heure il estime que la contribution à l'adaptation doit être transmissible au repreneur en cas de remise d'exploitation. Quant aux montants prévus, évalués à environ 30% du budget des paiements directs, ils pourraient se situer à ce niveau en 2014 pour autant que leur diminution au fil des ans soit compensée par l'augmentation du montant alloué pour les six nouvelles catégories: contribution au paysage cultivé (notamment pour rémunérer particulièrement les premiers hectares), à la sécurité de l'approvisionnement (cultures particulières), au système de production, à l'efficacité des ressources, à la qualité du paysage, à la promotion de la biodiversité. La juste répartition entre elles se ferait en fonction de la demande des citoyens, qu'ils soient paysans ou consommateurs.

## Accès à la terre

Afin d'encourager l'installation des jeunes, les seuils UMOS à atteindre pour avoir accès aux paiements directs et aux crédits devrait être abaissés pour cette catégorie. La contribution à l'adaptation doit être transmissible lors de la reprise d'une exploitation. Par ailleurs, il faut faire mention de la possibilité pour un paysan de morceler son domaine (ou désaffecter l'un ou l'autre bâtiment) en faveur de l'installation des jeunes, pour autant que la substance du domaine ne soit pas remise en cause; et ceci même si l'exploitant a bénéficié de contributions ou d'un remaniement (art. 102). La valorisation agricole de terres en friche par des jeunes devrait aussi être considérée explicitement comme d'utilité publique car garantissant le maintien de l'agriculture de proximité (art 178). Quant à l'aide à la reconversion professionnelle, elle est subordonnée à la cessation de l'activité agricole et le domaine doit être remis à une exploitation déjà existante. Cela ne favorise pas l'installation!

## Recherche agronomique et sélection

Il nous paraît nécessaire de garantir la présence d'une recherche publique indépendante et participative. La loi doit donc être plus impérative à ce sujet. La recherche publique a petit à petit abandonné la sélection de certaines cultures; ces programmes devraient être relancés avec la participation pleine et active des paysans. Parallèlement, la Confédération doit encourager et soutenir par des contributions et des appuis techniques des réseaux de semences paysannes dans le but de favoriser l'agrobiodiversité. Des petits projets de sélection, répondant aux attentes de certains groupes de population pourraient ainsi être activés plus rapidement que les programmes quadriennaux des Agroscoptes.

*Valentina Hemmeler Maïga*



POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE DE L'UNION EUROPÉENNE

# Réforme de la PAC post 2013: l'option préconisée par ECVC

A l'heure de la consultation sur la PA14-17, il est intéressant de jorner du côté de la réforme en cours de la politique agricole commune européenne. Voici le premier épisode.

Quelle influence le débat public mené avec la société civile européenne et la consultation auront-ils par rapport aux enjeux entre les Etats membres? Quelles évolutions des paiements directs se dessinent dans la PAC post 2013, par rapport à ceux de la PA14-17? Que peut apporter l'exemple européen pour la réforme de la politique agricole suisse? Ce mois-ci, nous abordons l'actualité de la réforme de la PAC et la présentation de la 4ème option proposée par ECVC. Le mois prochain, nous tirerons des parallèles plus détaillés sur les paiements directs, dans le secteur laitier et les semences.

entre les Etats, soutient la dégressivité des contributions et prône des mesures en faveur des petites exploitations. En outre, il demande que les importations agricoles vers l'UE respectent les mêmes critères environnementaux, sociaux et de qualité que les produits européens. Ce vote est un signal fort vers une PAC plus juste et plus écologique.

Cependant, du chemin reste à faire, le texte devant encore être voté par l'ensemble des députés européens lors de la prochaine session plénière du Parlement début juin, puis suivront les négociations à venir avec les Etats membres.

2008), alors que les pays entrés récemment touchent des aides très faibles et progressives de 2004 à 2013.

- **entre les types d'exploitations:** depuis 1992, les grandes cultures et gros bovins perçoivent le plus d'aides, ce qui favorise ces systèmes de production et les grandes exploitations, au détriment d'un tissu de petites exploitations diversifiées et garantes de la multifonctionnalité.

- **entre les régions agro-climatiques:** les régions céréalières, devenues des déserts humains, ont été favorisées au détriment de régions herbagères.

plus équilibrée et durable, conforme aux «objectifs Europe 2020 d'une croissance intelligente, durable et inclusive».

3. «S'éloigner progressivement d'une aide au revenu et de la plupart des mesures de marché» et en concentrant la future PAC sur les objectifs en terme d'environnement et de changement climatique en développant une politique de développement rural.

## La 4ème option:



La Coordination Européenne de La Via Campesina-ECVC et le réseau européen pour la Souveraineté Alimentaire et une autre PAC (FoodSovCap) proposent une 4ème option, l'option «manquante», basée sur les principes de souveraineté alimentaire et de la Déclaration Alimentaire européenne signée par plus de 300 organisations. Cette option place la planète et les personnes avant le profit et la solidarité avant la compétitivité. Elle a pour objectif de fournir un accès à une alimentation saine pour tous, des revenus stables et justes pour les agriculteurs et des prix stables et justes pour les consommateurs. Elle encourage des formes de production écologiquement durables, une diminution des émissions de gaz à effet de serre et une réduction de l'utilisation d'énergies fossiles, de même la fin de la destruction des marchés intérieurs dans les pays du Sud à cause des pratiques de dumping. Cette 4ème option a l'avantage de nécessiter un budget plus faible, puisque les paiements directs auraient une importance moindre par rapport aux mesures de gestion du marché (régulation des quantités et prix).

Anne Gueye-Girardet

1962	1984	1992	2003	2008	2010	2011	2013
Naissance PAC. 6 pays: France, Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas, Luxembourg	Quotas laitiers	Réforme: paiements compensatoires, environnement. CEE-12 pays	Réforme et élargissement: Découplage aides et Développement rural. UE-15	Bilan de santé: Fin des quotas laitiers (2015), Découplage, dimin. PD augment. dév rural. UE-27	Débat public, stratégie 2020	Consultation, propositions législatives	?

Points clés dans l'histoire de la politique agricole commune européenne

## L'avenir de la PAC

L'avenir de la politique agricole commune de l'union européenne est en train de se dessiner après plusieurs rebondissements. En automne 2010, La communication de la Commission européenne sur l'avenir de la Politique Agricole Commune après 2013 avait suscité de vives réactions de la part de nombreuses organisations, dont la Coordination Européenne Via Campesina-ECVC et le réseau européen pour la Souveraineté Alimentaire et une autre PAC (FoodSovCap). La Commission avait présenté trois options, mais aucune de ces options ne répond aux défis posés ni ne garantit un revenu équitable pour les agriculteurs et des prix justes pour les consommateurs. Ces options ne mettront pas fin aux formes multiples de dumping qui détruisent les marchés intérieurs de l'hémisphère sud. En mars dernier, les propositions du rapport du député européen Dess ont provoqué un tollé à Bruxelles. Depuis, c'est un texte complètement rénové qui a été présenté et voté à une très large majorité le 25 mai dernier par la Commission de l'Agriculture du Parlement Européen. Le nouveau rapport propose une nouvelle méthode de répartition plus juste des financements

## Si vous avez raté le début

Deux piliers supportent la PAC depuis 1999: le 1er pilier constitue les aides directes aux agriculteurs (droit à paiement unique (DPU) et quelques aides ciblées encore existantes, soumis à la conditionnalité de bonnes pratiques) et l'organisation commune des marchés agricoles (OCM). Il représente la majeure partie du budget de la PAC (74% des 56 milliards en 2008). Le 2ème pilier constitue les soutiens au développement rural et à l'environnement, par des mesures agro-environnementales, des soutiens à l'investissement pour améliorer la compétitivité des entreprises agricoles, des soutiens à la diversification, des aides aux zones défavorisées, à l'installation. Un transfert de financement du 1er au 2ème pilier devrait être porté à 10% en 2013.

## Inégalité dans la distribution des aides

La PAC actuelle a engendré de nombreuses disparités et inégalités:

- **entre les Etats membres:** le taux de retour entre les contributions et les sommes perçues sont très variables et sources de tension. Les pays qui étaient présents dans l'UE à 15 bénéficient de presque la totalité du 1er pilier (91% en

Au final, moins de 20% des exploitations de l'UE captent 80% des aides quand plus de la moitié reçoit moins de 500 euros.

## Pourquoi réformer la PAC

Avec l'adhésion des 12 pays d'Europe centrale et orientale, l'UE a doublé sa population agricole (le taux d'emploi agricole est 4x supérieur dans ces 12 pays que dans l'UE-15) et comprend une incroyable diversité de systèmes de production. De nouveaux défis environnementaux (biodiversité, gestion de l'eau), énergétiques, climatiques et de création d'emplois doivent être intégrés. Mais l'UE-27 représente aussi le premier importateur et exportateur alimentaire mondial. La «compétitivité internationale» et l'exportation restent une priorité de la Commission Européenne après 2013.

La Commission européenne a présenté trois options pour réformer la PAC selon les défis actuels:

1. Des ajustements progressifs, avec plus d'équité dans les paiements entre les Etats Membres.
2. Une réforme de la PAC avec des mesures plus ciblées visant à faire du soutien à l'agriculture une politique

ACCÈS A LA TERRE

# Cherpines-Charrottons quelle suite ?

**Le 15 mai, la population genevoise s'est prononcée avec une majorité de 55% en faveur du déclassement de 58 ha de terrain agricole. Les communes directement concernées se sont prononcées contre celui-ci.**

Malgré le fait que le débat nécessaire et important sur l'avenir de l'aménagement du territoire et la préservation des meilleures terres cultivables ou surfaces d'assolement (SDA) a été largement escamoté par une opposition démagogique entre «éco-quartier» et «cardons» et que la défense professionnelle majoritaire n'a pas brillé par son engagement dans ce combat, le sujet de la préservation des meilleures terres cultivables a désormais pris une place importante au sein de la population genevoise.

La question globale du développement de la région genevoise par une économie d'importation constante de sociétés hors sol à hauts profits et une externalisation de l'exploitation humaine et du désastre écologique reste d'actualité. En effet, les multinationales qui drainent leurs propres cadres hautement qualifiés et rémunérés, surchargent le marché immobilier et n'apportent aucune solution au chômage endémique qui, en dépit de légères fluctuations, se maintient à un haut niveau à Genève.

Par ailleurs, ce déclassement continue de soulever de nombreuses questions.

Ainsi la révision complète du plan directeur cantonal prévoit d'importantes emprises supplémentaires sur la zone agricole. Dans ce contexte le canton de Genève reconnaît par ailleurs son incapacité de garantir son quota assigné de 8'400 ha de SDA. Le canton prévoit dès lors d'ouvrir des pourparlers avec la Confédération sur la possibilité de prendre en compte des terrains jusqu'alors non intégrés dans le calcul des SDA (parcelles faisant partie du cadastre viticole, serres maraîchères), et de définir un nouveau quota susceptible d'être garanti à long terme par le canton de Genève...

Face à cette situation, il faudra dorénavant contester la légalité de tout nouveau déclassement des meilleures terres. Il incombera d'abord aux organisations agricoles de rester vigilantes et combattives. L'ordonnance sur les SDA n'est assurément déjà aujourd'hui plus respectée par le canton de Genève. Comme dans d'autres cantons, l'interprétation de cette ordonnance et la méthodologie du recensement des surfaces font fi de la pression exercée sur les sols les plus fertiles.

Un aménagement du territoire durable, tenant notamment compte de la préservation des meilleures terres cultivables est perçu par certains secteurs économiques, notamment immobiliers et bancaires, comme un handicap limitant la croissance. Le secteur bancaire a tout intérêt à favoriser l'urbanisation puisque celui-ci est un facteur d'extension monétaire, à travers les crédits hypothécaires. Les départements responsables sont très clairement sous influence de ces secteurs. A ce titre, il est intéressant de constater que la nouvelle PA 14/17 prévoit de donner la possibilité aux cantons qui ne parviennent pas à maintenir leur quota de SDA (et ils sont très nombreux en plaine) de pratiquer un équilibre financier à travers des paiements directs. Cette politique s'oppose fondamentalement à la souveraineté alimentaire.

Le manque de transparence tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal est un problème majeur. En outre, en tenant compte des différentes données disponibles le coût financier d'un recensement qualitatif sérieux n'est par ailleurs pas exhaustif et reste largement à portée des collectivités des différents échelons. *Rudi Berli*

## FAO: les régimes fonciers en débat

**La FAO a mis en consultation ce printemps les «directives volontaires pour améliorer la gouvernance des régimes fonciers et des autres ressources naturelles». La société civile a activement accompagné ce processus et a élaboré un document de réflexion passionnant publié en mars 2011.**

La société civile, représentée par les paysans, les pêcheurs, les peuples autochtones, les sans terre, les travailleurs urbains et ruraux, les migrants, éleveurs, consommateurs, jeunes, défenseurs des droits humains, mouvements écologiques et urbains etc. a organisé quatre consultations régionales pour élaborer un projet de directives respectant les droits fondamentaux et les us et coutumes des communautés. Ces directives sont particulièrement novatrices car elles tiennent compte des différentes valeurs de la terre. Non seulement les aspects économiques mais aussi les dimensions ancestrale, culturelle et traditionnelle ainsi que des perceptions diverses que l'on en fait en fonction de nos régions. Elles abordent les questions du partage autogéré des territoires, des biens communs et des droits collectifs comme du consentement libre, informé et préalable à toute participation à une démarche de «gestion» du territoire.

Pour nos perspectives suisses, certains aspects sont à méditer. Dans ce journal, nous abordons l'aspect ville-campagne.

### Réformes urbaines

Le projet de la société civile estime que pour respecter un accès équitable aux ressources naturelles, au delà des indispensables réformes agraires, des réformes urbaines sont nécessaires. Par exemple il évoque l'utilisation des sols urbains (qui soient des biens immobiliers publics ou privés) qui ne sont pas construits ou inutilisés, sous-utilisés ou inoccupés, ceci afin de réaliser la fonction sociale de la terre. Dans ce sens des politiques doivent être mises en œuvre pour garantir que les intérêts sociaux et culturels collectifs prévalent sur le droit individuel à la propriété et les intérêts spéculatifs! La réduction des distances entre fournisseurs et consommateurs est également évoquée afin de renforcer les réseaux ville-campagne. Des investissements spécifiques doivent soutenir les processus de transformation et de commercialisation développés localement et les coopératives et entreprises familiales devraient jouir d'un traitement préférentiel par le biais de crédits, formations, subventions et protection des marchés

locaux pour que la production à petite échelle ait la priorité dans la distribution et la commercialisation directe. Les politiques d'investissements publics devraient promouvoir la souveraineté alimentaire et aider les Etats à remplir leurs obligations concernant la terre et les autres ressources naturelles. Les droits des travailleurs à des conditions de travail décentes devraient être garantis. Les villes devraient établir des mécanismes pour soutenir les divers types de production et d'habitats et de logements tout en valorisant les processus autogérés. En résumé, les zones urbaines ne doivent pas se développer aux dépens des zones rurales. Tout projet d'utilisation de la terre et des ressources naturelles devrait garantir une participation de tous les acteurs. Ces différents éléments (liste non exhaustive) permettent de renforcer notre argumentation autour des projets de déclassement, de développement régionaux (par ex. les projets d'agglomérations) et plus largement sur la question de l'accès à la terre. *Affaire à suivre. Valentina Hemmeler Maïga*

### Départ de Reto Sonderegger



**A fin mai, Reto quitte ses fonctions de secrétaire syndical à Uniterre, pour relever un nouveau défi: exploiter un domaine BIO de 20ha au nord de l'Argentine.**

**Nous tenons à remercier Reto pour son intense engagement pour Uniterre et lui souhaitons, à lui ainsi qu'à sa famille, plein succès.**

### Avis de décès

**Uniterre a l'immense tristesse de faire part du décès de Laura Gaillet,**

**filie de Patricia Gaillet, notre fidèle et précieuse administratrice, après une lutte si courageuse contre la leucémie.**

**Nos messages de soutien vont à la famille et les proches, afin qu'ils trouvent la force de surmonter cette épreuve.**

### Agenda

**4 juin: Cromptes en campagne, 6ème édition du «mini-salon de l'agriculture», parc des Cromptes, Genève**  
**7 juin, 12h: Protestation contre une réunion d'accapareurs de terres, Grand Hotel Kempinski, Genève. Venez nombreux avec des casseroles pour faire du bruit!**

**10 juin, dès 10h: Assemblée Générale à Salavaux**

**17 juin, 19h30: Conférence de Leonardo Boff: «crise écologique et humaine actuelle, quel futur pour notre planète», paroisse St-Pierre, Fribourg**

**21 juin, 9h: 3ème réunion de la Plateforme Nationale Souveraineté Alimentaire, Berne**

**Fin juin: délai inscription au forum européen Nyeleni**

**5-6 juillet: AG EMB, Bruxelles**

*Mise à jour et plus d'infos sur [www.uniterre.ch/Actualites/agenda](http://www.uniterre.ch/Actualites/agenda).*